ATELIER – VISITE

JARDINS PARTAGES

Terreville, 6 juillet 2017

Au programme : visite, témoignages et échanges

Visite des jardins partagés de Terreville

Le Jardin urbain expérimental de Trenelle Citron Grosse Roche

Echanges autour de ces deux expériences

Accompagnement financier

- Le programme LEADER porté par la CACEM
- Le Programme National pour l'Alimentation, DAAF
- Point sur les autres dispositifs

Accompagnement technique

- Dispositifs proposés par la FREDON

Perspectives

Echanges :

- Tour de table des porteurs de projets
- Identification des besoins
- Identification de pistes pour répondre à ces besoins

En préambule

Le Réseau Rural en quelques mots :

- Plateforme d'échanges
- Copiloté par la Collectivité Territoriale de Martinique et l'Etat
- Prévue par le Règlement Européen pour le Développement Rural

Un jardin partagé ! Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un jardin qui se Conçoit, se Construit, et se Cultive Collectivement avec les habitants d'un quartier et les acteurs du projet.

Il répond aux habitants d'un lieu => chaque projet est unique par son aménagement et son fonctionnement

Extrait du site jardins-partages.org

En préambule

Rappel des objectifs de la journée

- Favoriser le **partage** d'expérience et de connaissance
- Favoriser les **liens** entre les acteurs d'horizons divers
- Mettre en avant des **besoins** en termes d'accompagnement
- Identifier des **orientations** pour favoriser le développement de jardins partagés

Le Jardin urbain expérimental de Trenelle Citron Grosse Roche

Jefferson da Silva Olivera – Chef de projet
Association Centre de culture populaire Ypiranga de Pastinha

Echanges

Accompagnement financier

Nicole Balair, CACEM – Le dispositif LEADER porté par la CACEM

Philippe Terrieux, DAAF – Le programme national de l'alimentation

Atelier-visite Jardins partagés – 06 JUILLET 2017

La Stratégie Locale de Développement LEADER 2014-2020 de la CACEM

RURBACTIVITES 2014-2020,
« Des espaces qui relient les Hommes »

L'approche LEADER: Définition

Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

- **Stratégie locale de développement** dédiée aux territoires ruraux, financée par le Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (**FEADER**)

- **Objectif :** mobiliser les forces vives, et les ressources pouvant contribuer au processus de développement du territoire

- **Méthode :** créer des partenariats avec le secteur public, le secteur privé et la société civile

- **Outil :** Groupe d'action locale (GAL)

- Une démarche de développement local, au-delà de l'agriculture

L'approche LEADER: l'organisation territoriale

Le Groupe d'Action Locale - GAL

1territoire

1 Comité de Programmation (Public-Privé)

1 équipe technique dédiée

1 stratégie ciblée
+
1 plan de développement
+
1enveloppe pour mettre en œuvre des projets

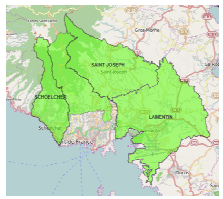

Plusieurs objectifs : dynamiser l'économie locale, développer une offre de services novatrice, aider les filières locales, etc.

Autorité de gestion
CTM

Organisme Payeur
Agence de Services et de Paiement (ASP)

L'approche LEADER : Base réglementaire

- **Base légale :** Art. 32 à 36 du Rglt 1303/2013 portant dispositions communes relatives aux Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) et Art. 42 à 44 du Rglt 1305/2013, relatif au soutien au développement rural par le FEADER

- LEADER est rattaché à la priorité **6b** du FEADER (Promouvoir le développement local dans les zones rurales)

- **Financement :** 5 % FEADER =› LEADER

Le territoire LEADER du Centre

- 4 communes
- **153,5 km² - 99 000 hab.**

Il couvre :

- L'intégralité des communes de Saint-Joseph, du Lamentin et de Schœlcher;
- Fort-de-France, sur les quartiers de : *Moutte, Redoute côté droit, Redoute côté gauche, Montgérald, Beauséjour, Jambette, Rivière l'Or, Ravine Vilaine, Rodate, Tivoli, Balata côté droit, La Médaille, Haut de Didier, Fontaine de Didier et Morne Coco.*

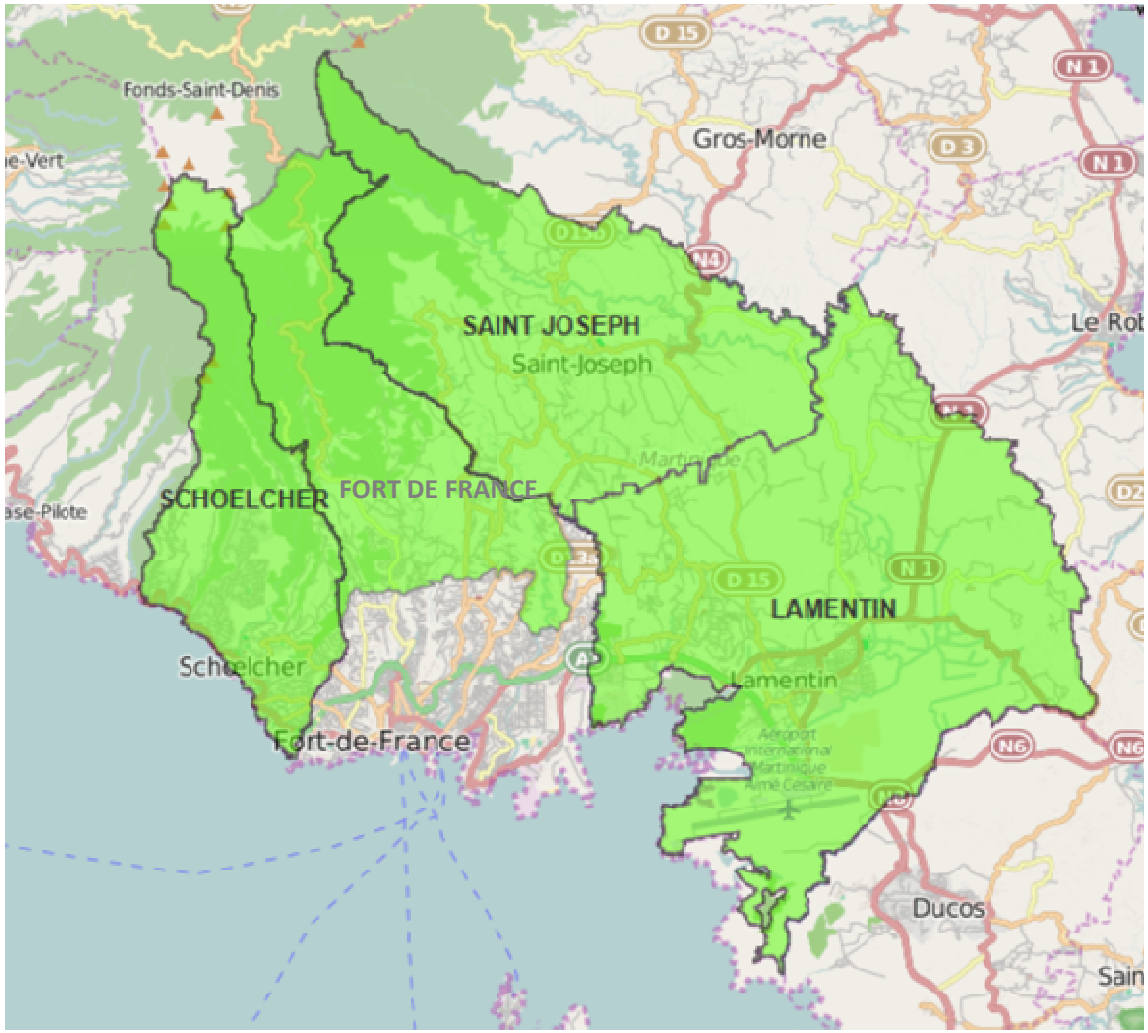

Une stratégie LEADER partagée, qui…

- **Répond aux besoins suivants du territoire Centre :**
  - Revitalisation des centres bourgs et des quartiers ruraux,
  - Amélioration de l'accès aux commerces et services,
  - Maintien d'une activité agricole périurbaine dynamique, en lien avec les habitants,
  - Création d'une offre touristique structurée et au cœur de l'offre martiniquaise,
  - Connaissance et valorisation des espaces naturels et sites culturels

- **S'articule autour du lien urbain-rural et est centrée sur la recherche de proximité entre les espaces et les acteurs**
  - **« Rurbactivités 2014-2020 : des espaces qui relient les Hommes »**

OBJECTIF STRATEGIQUE : soutenir l'enrichissement mutuel des espaces ruraux et urbains du Centre, pour favoriser l'équilibre social, économique et environnemental de l'ensemble du territoire

Une stratégie LEADER partagée, qui…

- **Accompagne le développement d'actions génératrices de liens entre les habitants du territoire Centre à travers :**

  - Le confortement de l'agriculture périurbaine dans l'agglomération Centre et dans les habitudes alimentaires en rapprochant les producteurs des consommateurs…

Recréer du lien entre l'espace rural et urbain

Besoins

- Revitalisation des centres bourgs et des quartiers ruraux
- Amélioration de l'accès aux commerces et services (hors centre urbain)
- Maintien d'une activité agricole périurbaine dynamique en lien avec les habitants
- Création d'une offre touristique structurée et au cœur de l'offre martiniquaise
- Connaissance et valorisation des espaces naturels et des sites culturels

Objectifs stratégiques

Objectif 1 :

Redynamiser l'activité économique de proximité

Objectif 2 :

Connaître et consommer nos produits agricoles locaux

Objectif 3 :

Développer un tourisme de proximité favorisant le lien entre espaces ruraux et urbains

Fiches actions

Fiche-action 1 : Soutenir le développement de commerces et services de proximité et leur mise en réseau

Fiche-action 2 : Faire connaître les produits agricoles « péyi-urbains »

Fiche-action 3 : Soutenir les actions innovantes de commercialisation et de transformation des produits agricoles locaux

Fiche-action 4 : Recenser, positionner et mettre en réseau l'offre touristique

Fiche-action 5 : Créer et soutenir des produits touristiques valorisant les richesses du territoire

« Le territoire Centre : des espaces qui relient les Hommes »

Objectif 2 : Connaître et consommer nos produits agricoles locaux

Fiche action 2 : Faire connaitre les produits agricoles « Péyi-urbains »

Types d'opérations éligibles :

- Création de jardins partagés, jardins familiaux et jardins créoles;
- Visite découverte et pédagogique à la ferme;
- Actions de sensibilisation à l'alimentation auprès de publics cibles (enfants, seniors…);
- Réalisation d'outils et activités pédagogiques autour des produits locaux;
- Manifestations d'envergure non commerciales pour la valorisation des produits (journée du goût…);
- Actions de valorisation des produits du territoire;
- Elaboration de films documentaires ou autres outils de communication sur l'activité agricole et/ou les produits locaux.

Enveloppe actuelle disponible sur l'action : 205 500€

Bénéficiaires

- Agriculteurs
- Groupements d'agriculteurs
- Micro et petites entreprises au sens communautaire
- Associations et fédérations d'associations loi 1901
- Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM)
- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Chambres consulaires
- Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER)
- Bailleurs sociaux

Pour bénéficier d'une aide LEADER

Le projet doit …

- Etre compris entre 5 000 et 200 000 HT;
- Etre localisé sur le territoire ;

- S'inscrire dans la stratégie locale LEADER et répondre aux critères de sélection du programme ;
- Ne pas être engagé financièrement c'est-à-dire aucune signature de devis ou bon de commande, paiement d'acompte, facture acquittée… avant tout dépôt de demande d'aide;
- Respecter de la réglementation en vigueur (obligations fiscales et sociales, maitrise du foncier, agréments…);

Sélection

- **La procédure de sélection des demandes se fera sous forme :**
  - d'appels à projets
  - ou de sélection de dossiers au fil de l'eau.

- **Conformément aux obligations européennes** les demandes sont notées sur la base d'une grille de sélection avec des critères par fiche action. Les projets comptabilisant un total inférieur à la note minimale prédéfinie seront rejetées.

Les principes de sélection

FA2 : Faire connaître les produits agricoles « péyi-urbains »

- Le projet valorise les produits agricoles périurbains
- Le projet a une dimension innovante(méthode, contenu, organisation, cible, secteur d'activité)
- Le projet a une dimension collective et partenariale des actions
- Le projet favorise la cohésion sociale et la solidarité entre générations

- Impact du projet sur l'environnement/Approche écoresponsable
- Qualité du porteur de projet

Coûts admissibles et taux d'aide

Investissements matériels

- ✓Equipements
- ✓Aménagements extérieurs
- ✓Construction, réhabilitation, extension de biens immobiliers

Frais généraux

- ✓Frais généraux rattachés à l'opération, éligibles à hauteur de 10% du coût total éligible : Etudes de faisabilité, conseil, diagnostics, ingénierie…

Investissements immatériels

- ✓Acquisition ou développement de logiciels informatiques et acquisition de brevets, licences, droits d'auteur et marques commerciales

Autres frais

- ✓Frais de réception,
- ✓Frais de location de salle
- ✓Communication
- ✓Actions d'information et de transfert de connaissance des acteurs

Coûts admissibles et taux d'aide

- **Taux maximum d'aide publique: 65% (MO privés) et 100% (MO publics) selon les régimes d'aides.** L'attribution d'aides publiques doit respecter le cadre de « dérogations » existant. Ces régimes d'aide précisent le taux applicable en fonction de la thématique, du bénéficiaire,…

- **Taux d'intervention du FEADER = 85%** (taux fixe qui s'applique sur le taux d'aide public)

Aide versée en remboursement des coûts réels engagés et payés:

Nécessité de préfinancer la totalité du projet

par fonds propres et/ou prêts divers

Direction du développement économique
CACEM

Cellule LEADER
0596 70 62 96
leader@cacem-mq.com

Nicole Balair et Dolores Giboyau

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Politique Nationale de l'Alimentation

Un peu d'histoire (1/3)

- Sept 2008 : A l'initiative de Michel Barnier

  « **Plan d'action pour une politique de l'offre alimentaire sûre, diversifiée et durable** »

  - Une volonté forte du ministre de réconcilier les producteurs avec les consommateurs
  - Une préoccupation sociétale grandissante pour les sujets alimentation et sur les sujets environnementaux
  - Des problèmes de santé publique (obésité) : un décalage existe entre la consommation de la population et les recommandations nutritionnelles

Un peu d'histoire (2/3)

2009 : Déclinée de manière opérationnelle par le Programme National pour l'Alimentation (PNA)

- Ses objectifs :
  - assurer une alimentation sûre, saine, équilibrée, de qualité, pour tous et respectueuse de l'environnement.
  - fédérer et coordonner de nombreuses actions déjà entreprises de manière dispersée par des collectivités, des associations et des entreprises.

Un peu d'histoire (3/3)

Juillet 2010 - Loi de Modernisation Agricole : développer une véritable politique publique de l'alimentation.

« La politique publique de l'alimentation vise à assurer à la population l'accès, dans des conditions économiquement acceptables par tous, à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables. Elle vise ainsi à offrir à chacun les conditions du choix de son alimentation en fonction de ses souhaits, de ses contraintes et de ses besoins nutritionnels, pour son bien-être et sa santé. »

2014 : Une Politique de l'Alimentation rénovée (1/2)

- L’avenir de l’agriculture est subordonné aux nécessités de sa principale finalité : l’alimentation.
- L’ambition du Programme national pour l’alimentation (PNA) est ainsi d’offrir à chaque citoyen les conditions du choix de son alimentation en fonction de ses souhaits, de ses contraintes et de ses besoins nutritionnels, pour son bien-être et sa santé.

2014 : Une Politique de l'Alimentation rénovée (2/2)

- Le nouveau programme national de l'alimentation est le fruit de l'expérience acquise durant quatre ans dans le cadre de la mise en œuvre de la politique publique de l'alimentation et d’une nouvelle ambition.
- Il s'inscrit dans la continuité de la dynamique enclenchée, des partenariats construits et des actions conduites jusqu'à présent, il intègre le cadre d'action renouvelé pour cette politique publique par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Axe 1 : la justice sociale (1/2)

Les objectifs :

- La solidarité est plus que jamais un enjeu majeur de la politique publique de l'alimentation
- Au-delà de l'accès de tous à une alimentation de qualité, à la fois sur les plans sanitaire et nutritionnel, il s'agit de préserver et de promouvoir le modèle alimentaire français comme facteur essentiel de lien social et de réaffirmer la nécessité du temps du repas.

Axe 1 : la justice sociale (2/2)

Les objectifs :

- assurer la qualité (nutritionnelle et sanitaire) des denrées distribuées dans le cadre de l'aide européenne ;
- cibler les aides publiques sur les associations capables de gérer l'aide alimentaire (via leur habilitation), et calibrer le volume de ces aides en fonction des besoins réels de ces associations (grâce à la remontée de données chiffrées objectives) ;
- développer les flux de dons de denrées.

Axe 2 : l'éducation alimentaire de la jeunesse

Les objectifs :

- placer la jeunesse au centre d'un dispositif d'éducation à l'alimentation et de promotion d'habitudes alimentaires adaptées via notamment les actions menées sur les temps scolaire et périscolaire.
- Mobiliser, avec le ministère de l'éducation nationale, les enseignants sur l'importance de l'éducation alimentaire à l'école, conformément à l'article L.312-17-3 du code de l'éducation.

Axe 3 : lutter contre le gaspillage alimentaire

Les objectifs :

- Diffuser les bonnes pratiques et les initiatives recensées
- Maintenir la mobilisation autour de la journée du 16 octobre
- Faciliter les dons de produits aujourd'hui détruits ou jetés
- Lancer des appels à projets spécifiques conjointement avec l'ADEME et la CTM

Axe 4 : ancrage territorial et mise en valeur du patrimoine

Les objectifs :

- Favoriser l'approvisionnent local dans la restauration collective (cible 40 % en 2017)
- Favoriser le développement de plateformes d'approvisionnement de proximité
- Inciter l'adaptation des outils pédagogiques nationaux au contexte martiniquais
- Valoriser la culture culinaire martiniquaise

Une gouvernance régionale pour la PNA : le CRALIM

- L'État intervient comme un « facilitateur » et un « catalyseur » des initiatives de l'ensemble des partenaires impliqués.
- un ciblage des actions régionales sur des projets d'envergure le cas échéant, en limitant leur nombre ;
- une priorité donnée aux actions cofinancées par les collectivités territoriales et/ou d'autres services de l'Etat (ARS, DJSCS, Rectorat, etc.)
- la labellisation « PNA, notre modèle a de l'avenir » des actions au plus près des acteurs

D'autres dispositifs identifiés

- Les appels à projets :

- Lancés par la CGSS au titre du réseau « Bien vieillir »
- Lancés par le Ministère de l'Outre Mer « Soutien à l'Economie Sociale et Solidaire »
- Lancés au titre des Contrats de ville

- Le Fonds Social Européen pour le financement de chantiers d'insertion
- Le dispositif adulte-relais (médiation sociale) – financement d'emplois dans le cadre de la politique de la Ville

Accompagnement technique

Mesdames Duféal, Trébeau et Osne, FREDON

Perspectives

Tour de table des porteurs de projets

- Identité du porteur de projet
- Objectif et public cible
- Accompagnement actuel
- Difficultés éventuelles rencontrées
- Besoins en termes d'accompagnement, de mise en réseau

Quelles pistes pour un meilleur accompagnement ?

- Comment pallier aux difficultés rencontrées ?
- Comment répondre aux besoins identifiés ?